

PARTIE 1 : Cadre général

Issu d'un état des lieux à l'échelle Européenne, le réseau Natura 2000 s'appuie sur les Directives Oiseaux (DO) de 1989 et Habitat-Faune-Flore (DHFF) de 1992 qui ont permis de localiser les enjeux environnementaux à l'échelle Européenne. Le réseau est constitué d'un panel de sites naturels stratégiques, pour assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la Directive oiseaux, définissent les lieux importants pour la préservation des oiseaux les plus menacés en Europe.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définissent les habitats naturels et espèces autres qu'oiseaux dont la conservation doit être assurée en Europe.

Les périmètres déterminés au travers de ces deux directives sont définis comme faisant partie du réseau Natura 2000 et bénéficient donc d'un accompagnement afin de concilier au mieux activités locales et enjeux environnementaux.

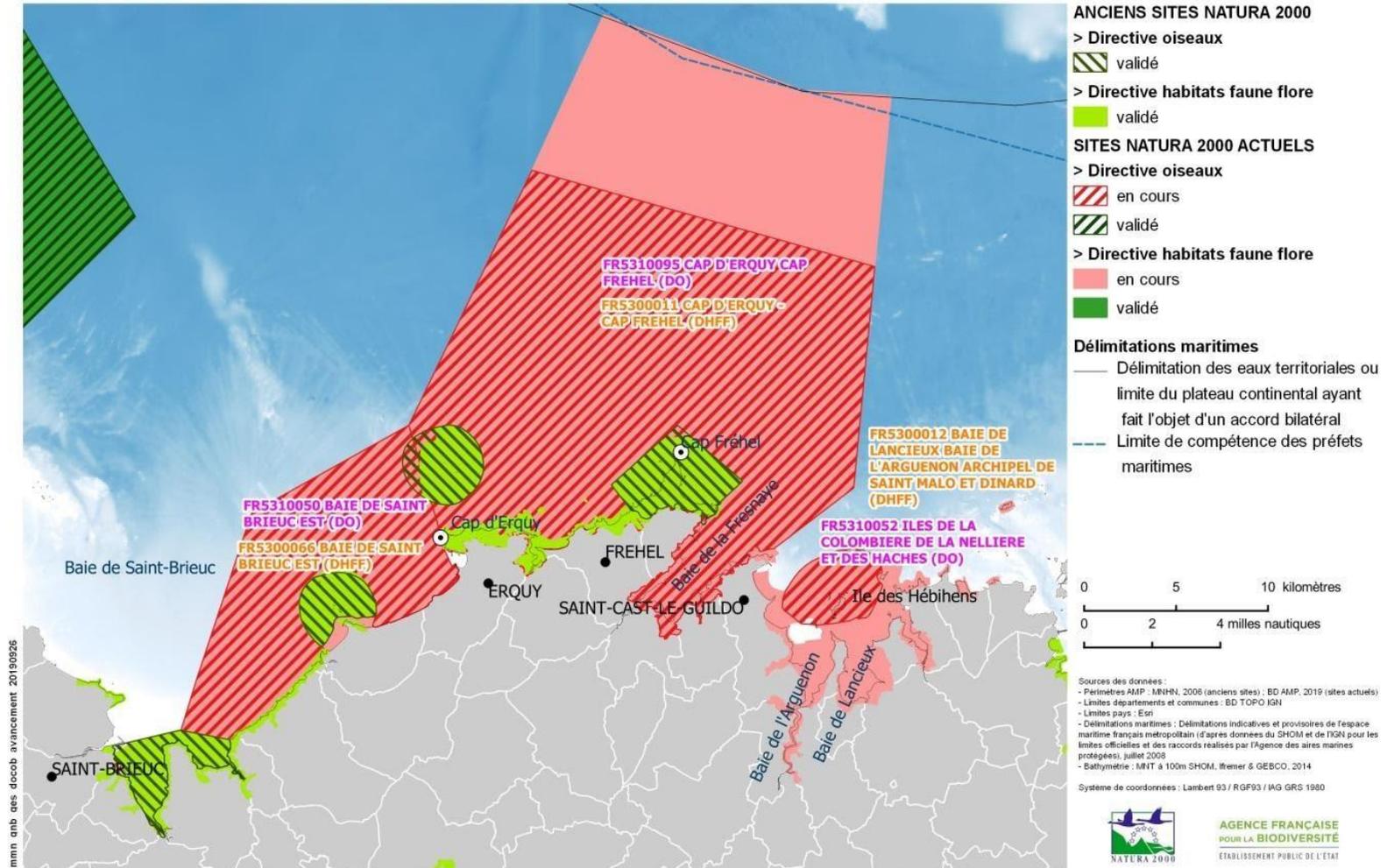
I. Présentation du site N2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel

I.1-Le site du Cap d'Erquy – Cap Fréhel au sein du réseau N2000 en Bretagne Nord

Le site du Cap d'Erquy - Cap Fréhel est situé au Nord-Est des Côtes-d'Armor. Il a rejoint le réseau Natura 2000 en 2004 d'abord en tant que zone de protection spéciale (ZPS) puis en 2007 en tant que zone spéciale de conservation (ZSC). En 2008, la ZPS a été étendue en mer de même que la ZSC en 2016.

La ZSC et la ZPS Cap d'Erquy – Cap Fréhel sont contiguës à quatre autres sites Natura 2000 (Carte 1) :

- La ZSC de Saint Briec Est (FR5300066)
- La ZPS de Saint Briec Est (FR5310050)
- La ZSC Baie de Lancieux, de l'Arguenon, l'archipel de Saint Malo et Dinard (FR5300012)
- La ZPS Iles de la Colombière de la Neillière et des haches (FR5310052)

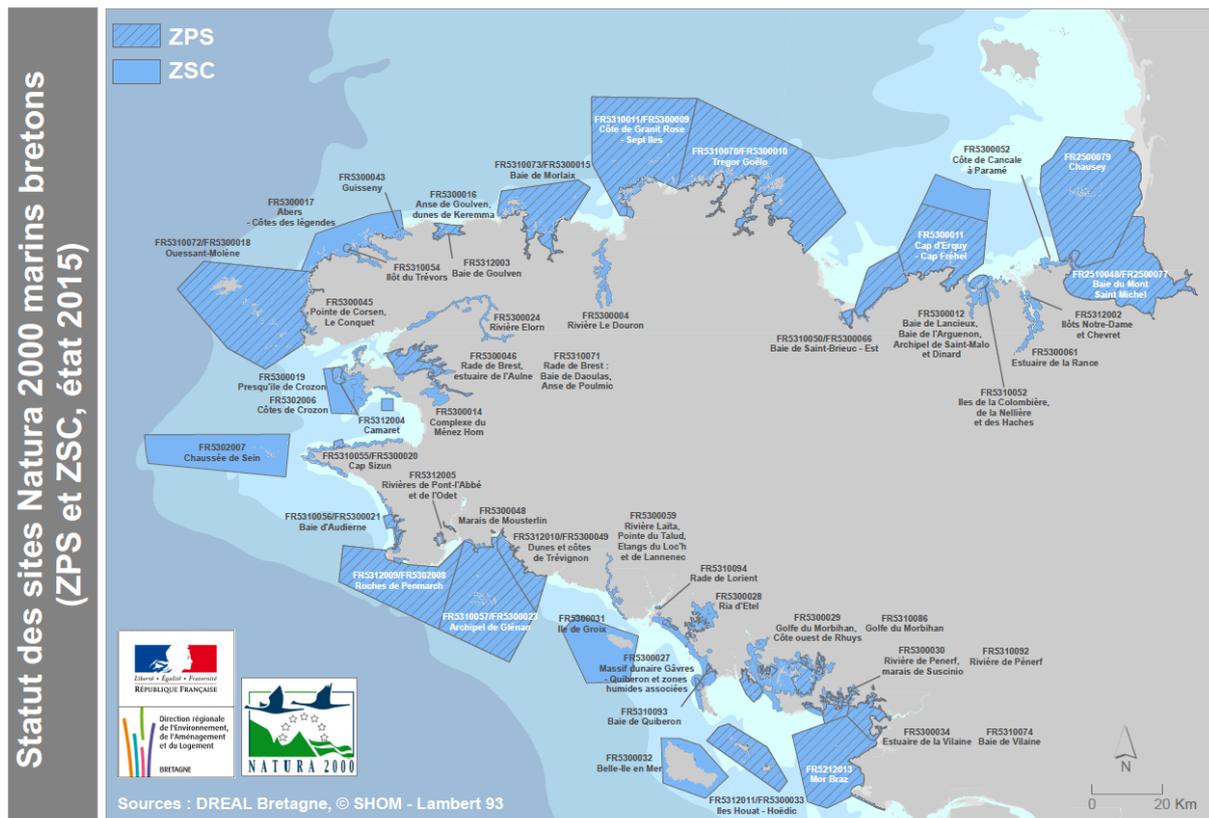


Carte 1 : Localisation du site Cap d'Erquy - Cap Fréhel par rapport aux sites voisins

Nous considérons comme Bretagne Nord tout le territoire breton se trouvant au-dessus d'une ligne passant au Sud de la Presqu'île de Crozon, qui suit la limite Côtes-d'Armor/Morbihan et passe au sud de Rennes. Cette zone géographique comprend 31 ZSC et 14 ZPS.

La ZSC Cap d'Erquy – Cap Fréhel (FR5300011) représente environ 12% des ZSC de la Bretagne Nord. Plus précisément sa partie marine représente 13% des partie marine des ZSC du Nord Bretagne, et sa partie terrestre 3%.

La ZPS Cap d'Erquy – Cap Fréhel (FR5310095) représente environ 9% des ZPS de la Bretagne Nord. Plus précisément sa partie marine représente 8,5% des partie marine des ZPS du Nord Bretagne, et sa partie terrestre 13% (Carte 2).



Carte 2 : Localisation du site Cap d'Erquy - Cap Fréhel par rapport aux sites Natura 2000 marins bretons

Cela démontre l'importance de cette zone Natura 2000 au niveau du réseau Natura 2000, car en surfacique plus de 10% des enjeux nord Bretagne y sont concentrés.

I.2-Fiche d'identité du site

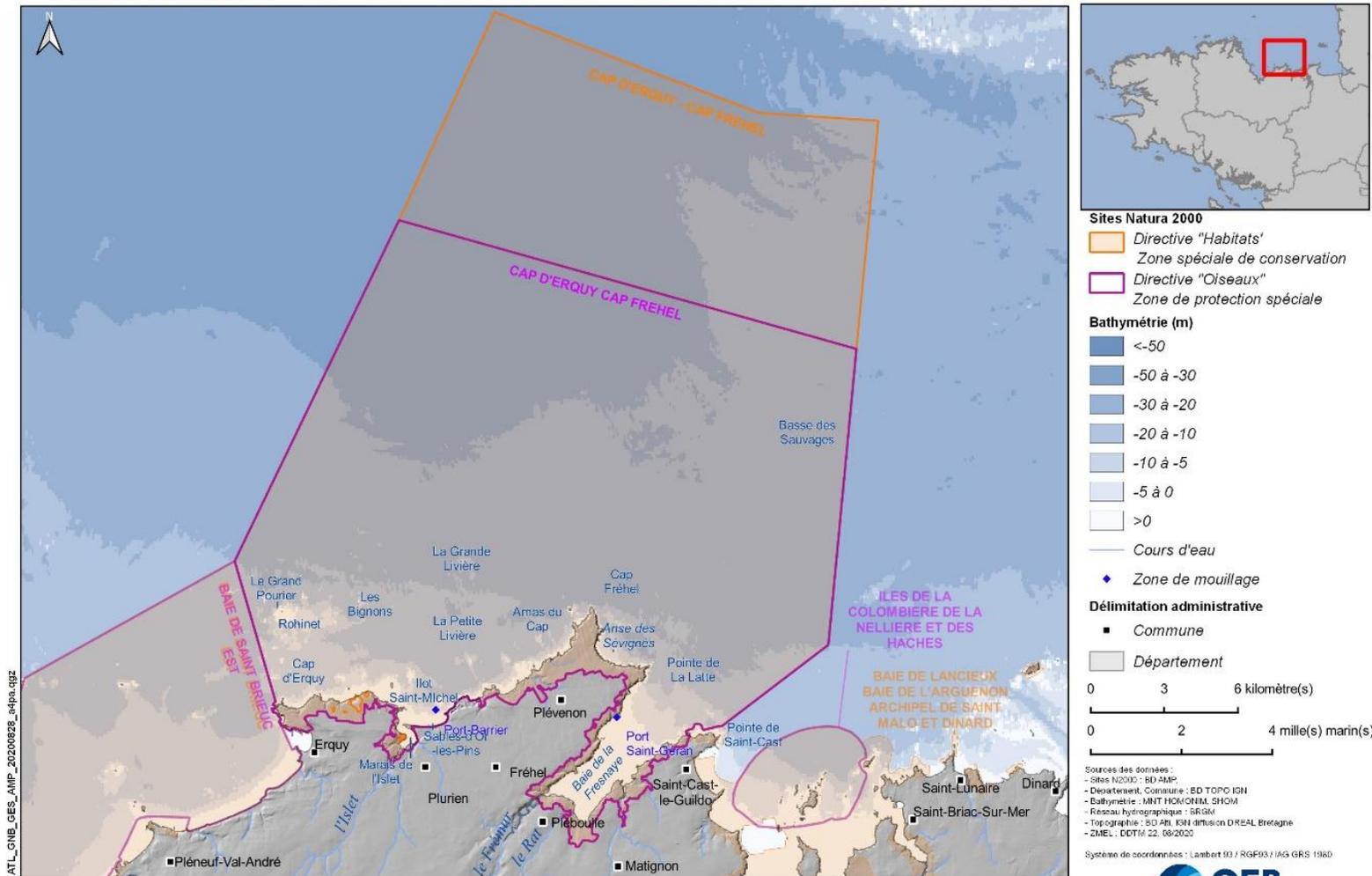
L'extension et l'inclusion d'un large périmètre marin a été proposé en 2008. La ZPS (FR5310095), 40434 ha (95% marin) est inclus dans la ZSC (FR5300011), 55 796 ha, très majoritairement marine (97%). Le site s'étend sur la bordure littorale du Port d'Erquy (Erquy) jusqu'à la pointe de la Corbière (Saint-Cast-le-Guildo) ce qui représente 40km de côte ; sept communes sont ainsi concernées (Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon, Plébouille, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo). Le domaine marin se prolonge jusqu'aux limites des eaux territoriales (Carte 3).

SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"

Carte de localisation



EDITEE LE : 04/09/2020



Carte 3 : Carte générale du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

1.2.1. Principaux enjeux au titre de la DHFF

Au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore », sont mentionnés 25 habitats (TBM Environnement, 2018) et 29 espèces terrestres et marines dans le Formulaire Standard de Données (FSD) (DREAL Bretagne, 2017a) du site Cap d'Erquy- Cap Fréhel (Tableau 1 et Tableau 2).

I.2.1.1. Habitats

Habitats Terrestres :

Ce site présente une exceptionnelle continuité d'habitats littoraux de toute première importance avec, en particulier, le plus vaste ensemble de landes littorales armoricain, un marais maritime au contact de la dune (avec habitats de transition), des falaises subissant les influences maritimes (embruns), des dunes perchées, un massif dunaire à flèche libre (4 sous-types de dunes fixées) ainsi qu'un bas-marais alcalin. Les pelouses dunaires d'Erquy, du Vieux Bourg, de la Fosse sont notamment d'intérêt communautaire prioritaire. Pour finir, les écoulements/suintements d'eau douce d'origine terrestre et/ou ombrogène sont des habitats où se développe l'Oseille des rochers, qui est une espèce d'intérêt communautaire à distribution exclusivement atlantique. Les milieux boisés représentent près de 50% des surfaces d'habitats prioritaires du site Natura 2000. On retrouve également des milieux de prés salés et de prairies d'intérêts communautaires.

La richesse du site est telle que la préservation de 35% de ses espaces naturels est considérée d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Union Européenne.

Habitats Marins :

Habitats récifs :

En mer les sédiments très grossiers (graviers, cailloutis, blocs de la Manche occidentale) sont assimilés à des récifs au sens de la directive habitats. Ils alternent avec des roches, hauts fonds, platiers. Trois secteurs sont à distinguer :

- L'estran rocheux relativement limités au secteur du Cap Fréhel au Grand Pourier. La biodiversité n'y est pas très importante en raison de la turbidité des eaux induite par les petits fleuves côtiers comme Islet dans une zone assez abritée.
- Les zones rocheuses battues par des courants puissants abritent une faune importante de crustacés et une variété élevée de poissons de roches
- Les secteurs de cailloutis et graviers qui caractérisent les fonds entre le Cap Fréhel et Les Minquiers. Ce type de fonds abrite notamment une frayère importante pour le bar, espèce emblématique tant pour la pêche professionnelle que de loisirs. Ils constituent aussi des voies de migration connues pour les araignées.

Fonds meubles (habitats de sable et sablo-vaseux) :

L'hydrodynamisme important, notamment les courants de flot, est à l'origine de ces sédiments grossiers. Ces courants importants se concentrent en effet entre le plateau des Minquiers et la côte française. Localement, les hauts fonds rocheux et le Cap Fréhel ont un rôle déterminant et permettent le dépôt de sédiments plus fins de part et d'autre du cap : secteurs de Sables-d'Or-les-Pins, de Pléherel et surtout de la baie de la Fresnaye.

Les zones de maërl en état de conservation variables constituent un habitat d'un grand intérêt patrimonial considéré comme habitat menacé et inscrit dans la convention OSPAR. La complexité architecturale des bancs de maërl constituées par des algues rouges que sont *Lithothamnion calcareum* et *L. coralloides* offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau. Les faciès à Maërl varient aussi suivant la direction de la houle et des courants dominants. Dans ce secteur marqué par les apports terrigènes et une dérive littorale conséquente, les bancs de Maërl sont très dépendants de la turbidité et des matières en suspension d'origine anthropique. Par ailleurs, l'extraction de maërl au niveau de l'îlot St-Michel a réduit ce banc et la faune et la flore associées se sont appauvries.

Les herbiers de Zostères, plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. Au-delà de ces habitats emblématiques, la Baie de la Fresnaye et la côte de Sables-d'Or-les-Pins au Cap Fréhel offrent de beaux ensembles de fonds sableux à faible profondeur qui relèvent aussi de la directive habitats.

Tableau 1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire observés sur les sites (En bleu les habitats marins, en vert les habitats de l'interface terre-mer, en noir les habitats terrestres/ *=habitat prioritaire)

Code EU	Principaux habitats d'intérêt communautaire observés sur les sites et inscrits à l'annexe 1
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1130	Estuaires
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1160	Grandes criques et baies peu profondes
1170	Récifs
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)
1210	Végétation annuelle des laisses de mer
1220	Végétation vivace des rivages de galets
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2190	Dépressions humides intradunaires
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)

9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)

I.2.1.2. Espèces

Espèces Marines

Ce site se trouve en limite ouest de répartition de la population de Grand Dauphin côtiers centrée sur la côte ouest du Cotentin, leur présence peut être observée toute l'année. Les populations de Grand Dauphin qui sont observées au large du Cap Fréhel relèvent des populations sédentaires du golfe Normand-breton. Le marsouin est très présent également (40% des observations) et des observations opportunistes de phoques sont également signalées.

Tableau 2 : Liste des espèces de la DHFF inscrites au FSD du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel (En bleu les espèces marines, en noir les espèces terrestres)

Code EU	Principales espèces d'intérêt communautaire observées sur les sites et inscrites à l'annexe II et IV, de la directive 92/43/CEE,	Annexes
1349	Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	II, IV
1351	Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	II, IV
1365	Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>)	II, IV
1441	Oseille à feuille ronde (<i>Rumex rupestris</i>)	II, IV
1355	Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	II, IV
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	II, IV
1166	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	II, IV
1303	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	II, IV
1304	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	II, IV
1308	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	II, IV
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	II, IV
1323	Le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	II, IV
1324	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	II, IV

Espèces Terrestres

17 des 36 espèces terrestres inscrites sur l'annexe IV de la DHFF, sont des chiroptères dont 6 sont en annexe II et sont donc considérés comme d'intérêt prioritaire. Plusieurs colonies de Petits et Grands Rhinolophes, de Murins à oreilles échancrées ainsi que de Barbastelles d'Europe sont connues et suivies depuis près de quinze ans. Des espèces forestières plus discrètes et à haut enjeu comme le Murin à moustaches, le Murin d'Alcathoé et le Murin de Bechstein ont également été repéré par investigations d'ultrason.

On peut signaler également la présence de Muscardin, mais aussi de la Loutre d'Europe qui a réinvestie le cours d'eau du Frémur et des indices ont été relevés en fond de Baie de la Fresnaye.

Le Triton crêté constitue une espèce emblématique d'amphibien présent sur notre territoire, néanmoins celui-ci n'a pas été revu depuis plus de 10 ans.

Des investigations sur les invertébrés ont permis d'identifier le Lucane cerf-volant, espèces relativement communes mais reconnues comme présentant un enjeu espèce parapluie (la préservation de ces espèces assure dans le même temps la préservation de tout un cortège particulier en réalité).

1.2.2. Principaux enjeux au titre de la Directive Oiseaux

Au titre de la Directive Oiseaux, 34 espèces figurant à l'annexe I de la directive 2009/147/CE sont mentionnées pour le Cap d'Erquy – Cap Fréhel (DREAL Bretagne, 2017b) (Tableau 3).

L'intérêt majeur de cette ZPS réside dans la présence d'importantes colonies d'oiseaux marins et dans la diversité des espèces présentes. On y note aussi la présence d'oiseaux des landes, notamment la Fauvette pitchou qui compte une quarantaine de couples sur le site.

Le secteur du Cap Fréhel possède des populations d'alcidés reproductrices notables à l'échelle nationale : 501-568 couples de Guillemots de Troïl en 2019 (80% de l'effectif national). Les effectifs reproducteurs sont en nette progression. C'est également un des rares sites de reproduction du Pingouin torda avec entre 54/56 couples recensés en 2019 (40% de l'effectif national).

Des stationnements de plusieurs centaines à milliers d'individus de Puffins de Baléares sont chaque année relevés au large de la côte. Cette espèce niche exclusivement aux îles Baléares, mais sa présence est de plus en plus conséquente sur la côte Nord Bretagne.

Tableau 3 : Liste des espèces d'oiseaux de la DO inscrites sur le FSD du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Code EU	Principales espèces observées sur les sites Listées à l'annexe 1 de la directive 2009/147/CE	Annexes
A384	Puffin des baléares (<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>)	I
A191	Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>)	I
A149	Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	I
A224	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	I
A103	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	I
A302	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	I
A007	Grèbe esclavon (<i>Podiceps auritus</i>)	I
A199	Guillemot de Troïl (<i>Uria aalge</i>)	Art 4.2
A176	Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)	I
A177	Mouette pygmée (<i>Hydrocoloeus minutus</i>)	I
A014	Océanite tempête (<i>Hydrobates pelagicus</i>)	I
A002	Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>)	I
A003	Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>)	I
A193	Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	I
A046	Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>)	II/B

A162	Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	II/B
A184	Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	II/B
A183	Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	II
A187	Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	II
A130	Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	II/B
A065	Macreuse noire (<i>Melanitta nigra</i>)	II/B
A018	Cormoran Huppé (<i>Phalacrocorax aristotelis</i>)	Art 4.2
A016	Fou de Bassan (<i>Morus bassanus</i>)	Art 4.2
A009	Fulmar boréal (<i>Fulmarus glacialis</i>)	Art 4.2
A017	Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Art 4.2
A137	Grand gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	Art 4.2
A008	Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Art 4.2
A005	Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Art 4.2
A204	Macareux moine (<i>Fratercula arctica</i>)	Art 4.2
A188	Mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>)	Art 4.2
A200	Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	Art 4.2
A013	Puffin des anglais (<i>Puffinus puffinus</i>)	Art 4.2

L'inclusion en 2008 de l'ensemble de la Baie de la Fresnaye permet d'avoir une prise en compte des populations d'oiseaux hivernants ou en migration : limicoles (Bécasseau variable, Huitrier pie, ...), canards, oies (Bernache cravant, ...), échassiers (Courlis cendré, ...) et d'avoir une cohérence de gestion avec les baies de l'Arguenon et de Lancieux.

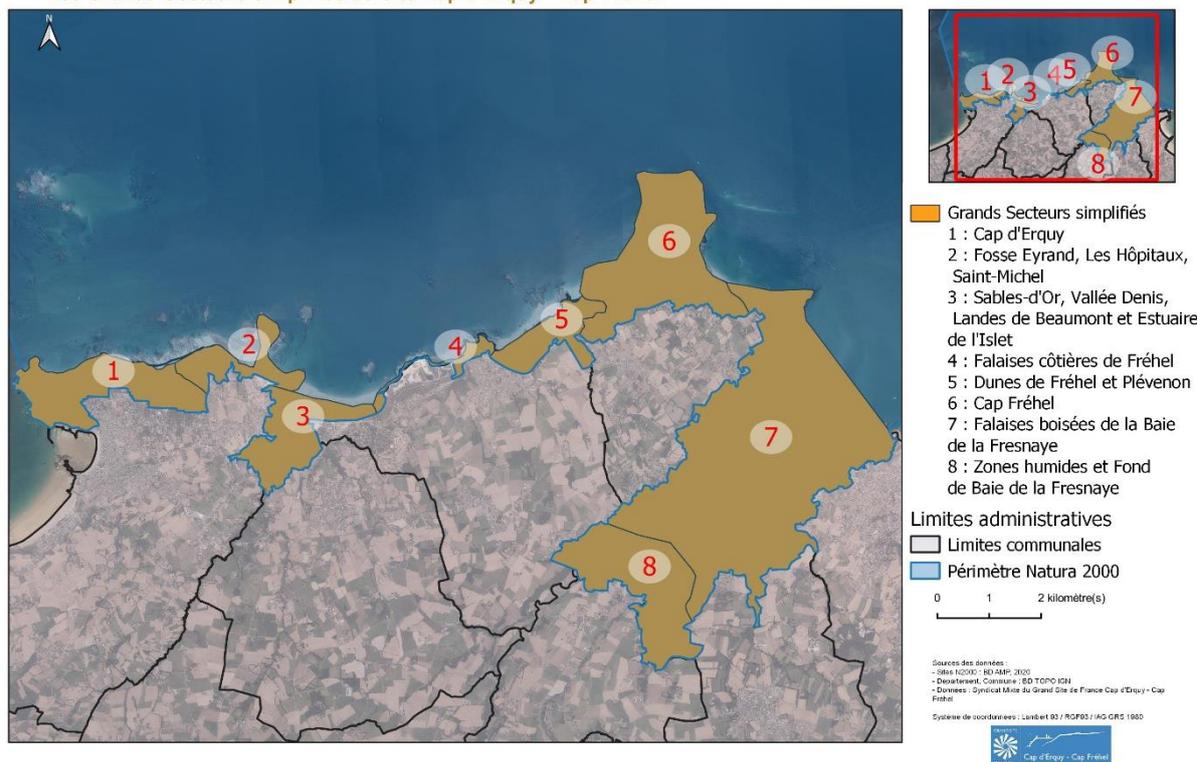
D'autres espèces sont également présentes et constituent une justification pour l'extension marine du site comme par exemple et sans être exhaustif, le Puffin des Baléares. Des concentrations importantes de plongeurs, océanites, macreuses, alcidés et laridés ont été récemment confirmés dans le cadre des études liées au projet EMR de la Baie de Saint-Brieuc. Le statut de ces espèces et leur utilisation de la ZPS restent à préciser.

I.3- Historique de la gestion site Natura 2000 « Cap d'Erquy-Cap Fréhel » et bilan de cette gestion

Pour le site du Cap d'Erquy – Cap Fréhel, un comité de pilotage avait été constitué en 2000 et un premier DOCOB avait été rédigé en 2001 pour le volet terrestre. L'animation de la partie terrestre du site N2000 a été confiée dès le départ au Syndicat des Caps, devenu depuis 2017 le Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy- Cap Fréhel.

Une extension marine proposée en 2008 par la France pour répondre aux exigences de l'Union Européenne a été validée en 2016. Cette extension marine incluant la Baie de la Fresnaye a conduit par la même occasion à considérer comme appartenant au site Natura 2000 son pourtour terrestre. Le processus de révision du DOCOB initial a été validé au comité de pilotage d'octobre en 2019 sous la présidence conjointe du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet des Côtes-d'Armor. Le Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel et l'Office Français de la Biodiversité ont été désignés comme opérateurs en charge de la révision du DOCOB, respectivement, pour la partie terrestre et la partie marine des sites Natura 2000 « Cap d'Erquy- Cap Fréhel ».

Pour faciliter la présentation de l'historique de gestion, le territoire Natura 2000 a été découpé en 8 grands secteurs assez homogènes (Carte 4).



Carte 4 : Les huit grands secteurs simplifiés du site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

1 : Cap d'Erquy (Carte 5)

Le pâturage des landes du Cap d'Erquy a été initié par les services du département des Côtes-d'Armor en 2004, via un troupeau lui appartenant et géré en régie. Des enclos fixes ont été installés au départ et des enclos à fils ont été mis en place par la suite. Le troupeau d'origine constitué de 25 moutons Shetland travaillait de manière extensive. En 2012 le troupeau atteint 120 mouton Shetland et Vendéen et est racheté par un éleveur conventionnel qui reprend le pâturage du site et rajoute des moutons Romanes. Une partie du troupeau reste à l'année sur le site est pâture une trentaine d'hectares de prairies et de landes. Des contraintes sont imposées par le département à l'éleveur et comprennent notamment le non traitement des bêtes (sauf curatif) et l'absence d'apports alimentaires (risque d'introduction d'espèces). Le pâturage est couplé avec du roulage de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) sur une trentaine d'hectares également.

Un gros travail a été mené sur l'accueil du public via l'aménagement/entretien des sentiers, comme le guidage des visiteurs par des monofils et servant de mise en défens des zones hors sentiers. Le stationnement a été également réorganisé et recentré en partie en arrière du cap.

Une lutte contre les différentes espèces invasives ou exogènes a été opérée avec l'arrachage des pieds de *Gynerium sp.*, *Cotoneaster*, et Sénécon cinéraire par exemple. Des mares ont été créées et d'autres entretenues.

La gestion forestière a été poursuivie, de même l'extension par semis naturels de pins, a été régulée par arrachage régulier des jeunes plants. Cette action se couple avec une veille et des actions de limitation du développement des chenilles processionnaires sur les secteurs sensibles.

La sensibilisation des usagers est opérée de différentes façon via l'établissement et le suivi de convention de partenariat concernant les manifestations ou pratiques sur site entre le Département

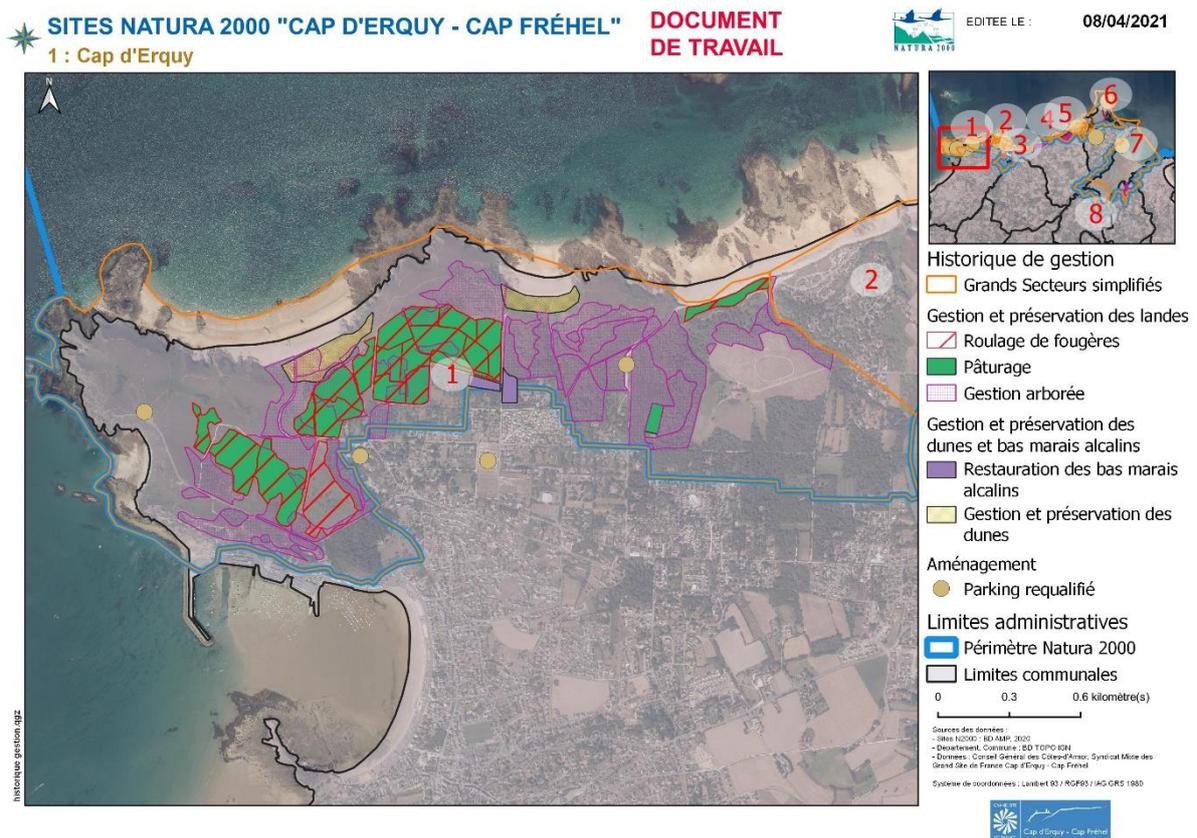
et les organismes (chasse, vol libre, aéromodélisme...). Une charte de bon usage et de fréquentation à destination des visiteurs et usagers sur le site a également été élaborée.

Parallèlement, la politique d'achat foncier du département sur les dernières parcelles manquantes a été poursuivies.

Le département est également engagé dans de multiples suivis faune et flore :

- Suivi de la population d'Azuré des mouillères
- Suivi des espèces végétales remarquables, des habitats de végétation et de leur dynamique (séries de végétation, approche synphytosociologique) en lien avec les actions de gestion (pâturage).
- Suivi des populations d'oiseaux nicheurs remarquables (Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Pipit farlouse...)
- Suivi des populations d'amphibiens (en particulier le Triton marbré...)
- Suivi des espèces indicatrices du bon état des laisses de mer
- Comptage des espèces chassables (chevreuil) en lien avec la Société communale de chasse
- Acquisition de connaissances sur les invertébrés, les bryophytes (mousses et hépatiques), les lichens et la Fonge (champignons).
- Suivi de l'écologie du Lézard vert sur le site

Source : Le Bihan, Porcher, & Dupré (2016)



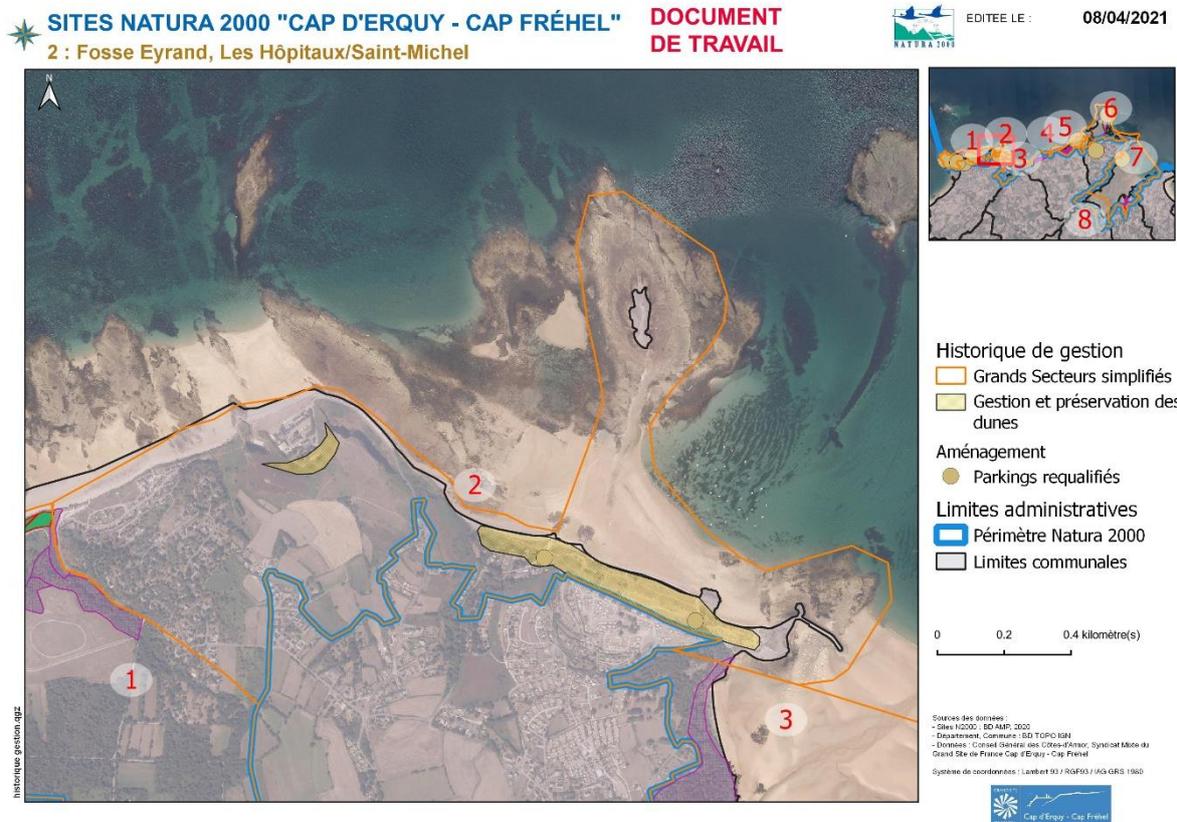
Carte 5 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°1 Cap d'Erquy

2 : Fosse Eyrand, Les Hopitoux/Saint-Michel (Carte 6)

Le département continue sa politique d'achat foncier sur ce secteur.

Le département a une convention de gestion avec la commune d'Erquy sur le site des Hôpitaux/Saint-Michel. Le site a bénéficié d'une réorganisation des stationnements et un guidage de la fréquentation piétonne par monofils et clôtures. Le site est en grande partie un parking qui se situe sur un habitat

dunaire très intéressant. A cela s'ajoute le constat que le parking est rarement complet. Le projet consiste à compartimenter le parking est à ouvrir les compartiments en fonction de la fréquentation. Des suivis d'espèces remarquables de flore sont également réalisés par le département sur ces sites, notamment des orchidées.



Carte 6 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°2 Fosse Eyrand, Les Hôpitaux/Saint-Michel

3 : Sables-d'Or, Vallée Denis, landes de Beaumont et l'estuaire de l'Islet (Carte 7)

Le département a poursuivi sa politique de maîtrise foncière sur la Vallée Denis et les polders des rives de l'Islet. Il a également effectué des actions de régulation des espèces introduites dans les landes de Beaumont et de limitation des fougères par bâtonnage. Pour compléter l'historique de gestion sur la rive Ouest de l'Islet, il est à noter la gestion arborée qui est en cours sur du parcellaire privé.

La flèche dunaire de Sables-d'Or-les-Pins, terrain appartenant au département, a été gérée avec une mise en protection des habitats dunaires ainsi qu'avec un aménagement des cheminements. Cette action est complétée par le suivi et l'entretien régulier des aménagements ainsi qu'un suivi de la fréquentation. Des actions de gestion arborée et de lutte contre la chenille processionnaire du pin ont également eu lieu sur ce site. Les milieux dunaires ouverts ont été restaurés par bâtonnage des fougères.

Pour finir, de multiples études et suivis sont réalisés sur le site, notamment une étude et un suivi de la dynamique géomorphologique des massifs dunaires, des études et suivis de l'intérêt des sites pour l'avifaune nicheuse et/ou migratrice, ainsi que des inventaires flore et habitat, et un suivi des stations d'espèces végétales remarquables et des espèces végétales invasives ou envahissantes. Les laisses de mer sont également conservées sur la flèche dunaire.

A noter également le futur arasement de la digue d'un polder sur la commune de Plurien.

Source : Cherpitel, Le Bihan , & Porcher (2018)

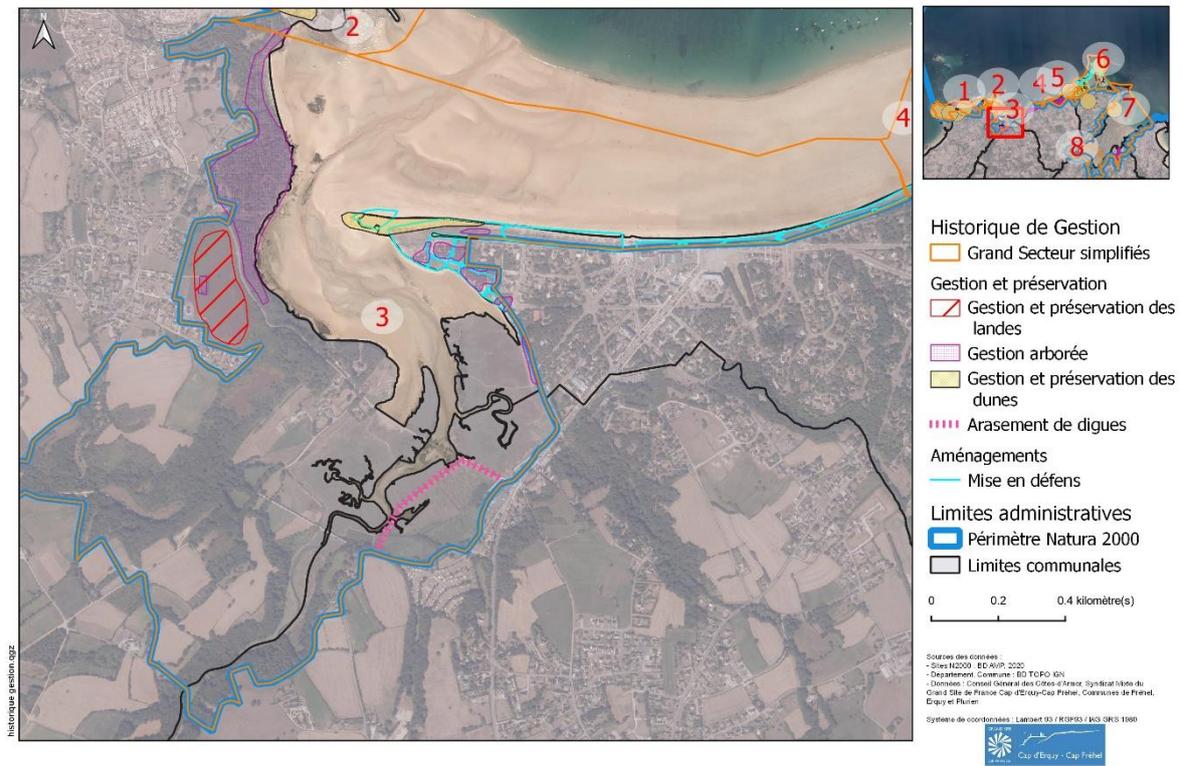
SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"
3 : Sables-d'Or, Vallée Denis, Landes de Beaumont et Estuaire de l'Islet

DOCUMENT DE TRAVAIL



EDITEE LE :

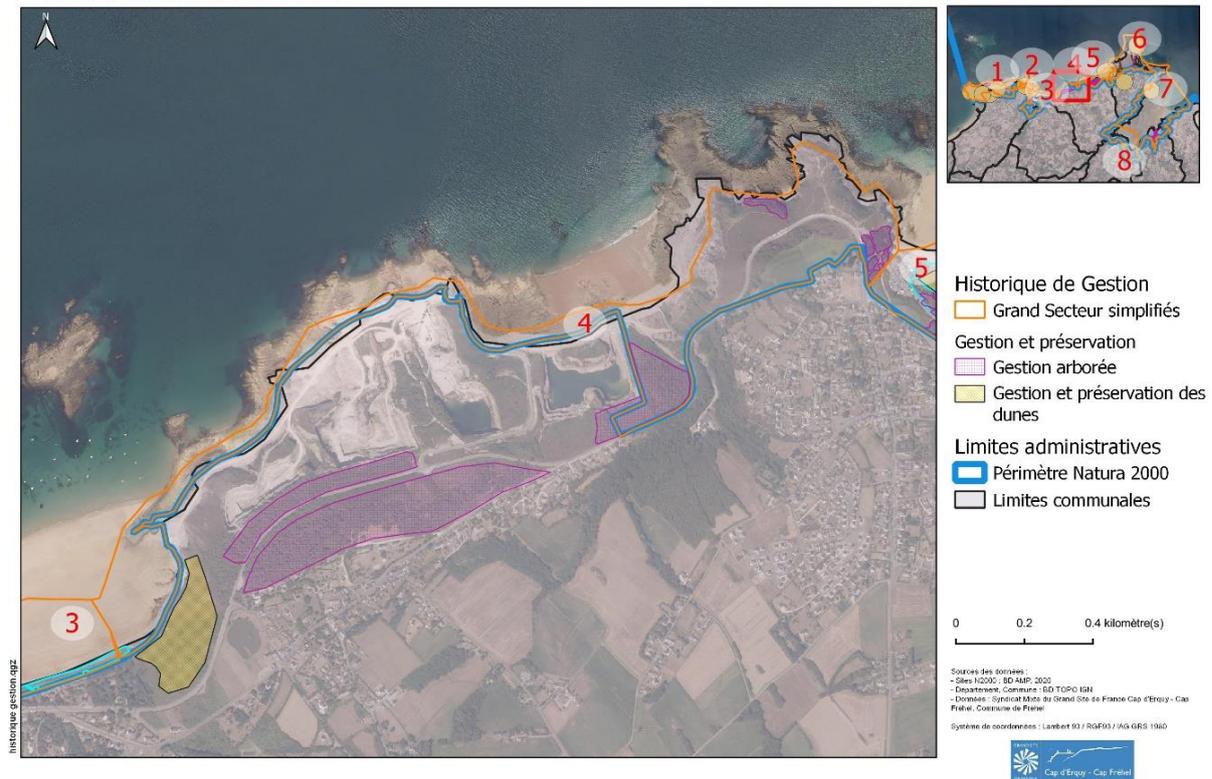
08/04/2021



Carte 7 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°3 Sables-d'Or, Vallée Denis, Landes de Beaumont et Estuaire de l'Islet

4 : Falaises côtières de Fréhel (Carte 8)

Coupe d'une partie des semis de pins sur les habitats de falaises et landes littorales de la Pointe aux chèvres.



Carte 8 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°4 Falaises côtières de Fréhel

5 : Dunes de Fréhel et Plévenon (Carte 9)

- Dunes de Fréhel

La gestion des dunes de Fréhel a consisté majoritairement à la mise en protection de la dune mobile par la mise en place de clôtures et l'aménagement de sentiers d'accès à la plage depuis le camping et le GR34. Une gestion a été menée parallèlement. Des coupes d'éclaircies résineuses sur les milieux dunaires du Camping du Vieux Bourg ont été effectuées. Leurs semis naturels ont été régulés sur la dune mobile et semi fixée. Une mixité forestière laissant plus de place aux feuillus a été mise en place et fait l'objet d'une réflexion croisée : paysage / impact environnemental. La lutte contre les espèces invasives s'est caractérisée par leur arrachage (Buddleia, laurier, cotonéaster, ...). Certains milieux dunaires herbacés ont été gérés par fauche tardive.

Des panneaux et des dépliants mentionnant l'intérêt des milieux naturels, les espèces végétales les plus caractéristiques, les actions de gestion et de préservation mises en œuvre ont également été créés.

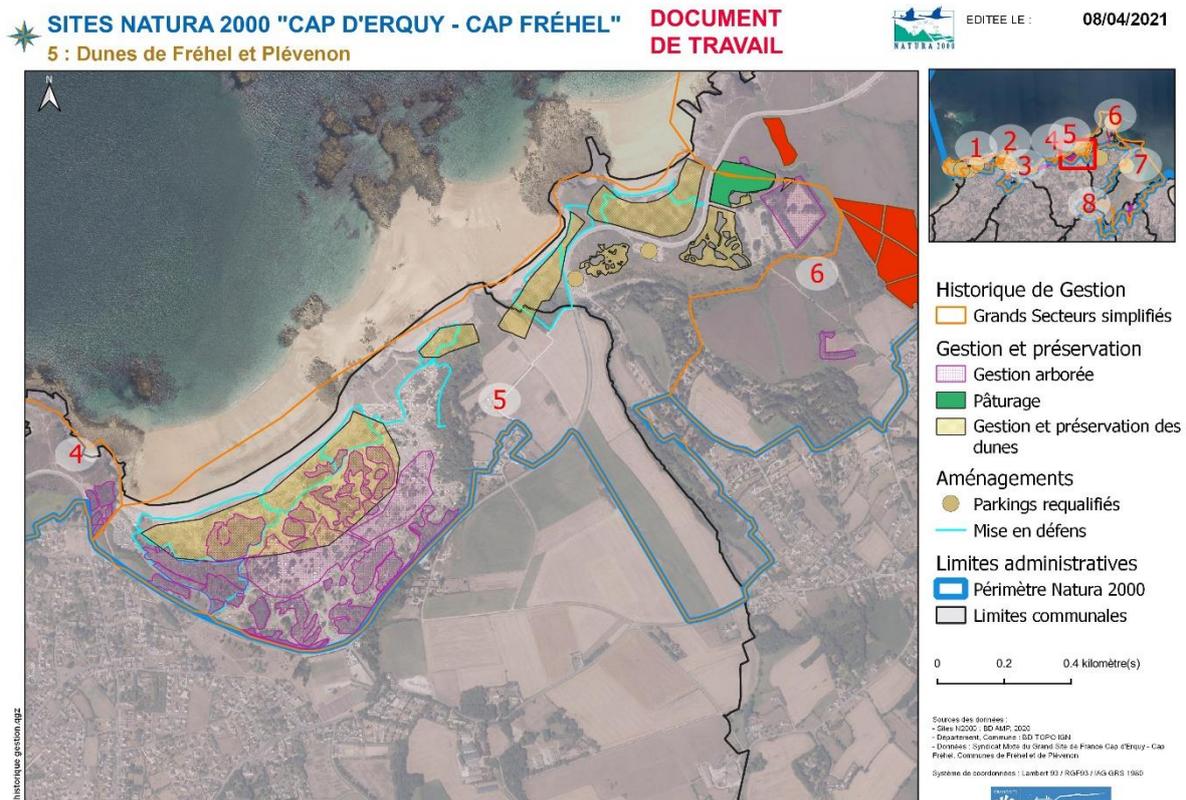
Le dernier volet a été la réalisation de suivis et l'acquisition de connaissances. Qui se sont traduites par le suivi des stations d'espèces végétales remarquables et le suivi photographique du paysage au niveau des points de vue, mais également par l'acquisition des connaissances sur les espèces remarquables présentes pour en tenir compte dans la gestion.

Pour des questions de conformité avec le PLUI, comme enjeu environnementaux, un retrait de la zone campée a été opéré sur la façade Est du camping.

- Dunes de Plévenon

Des espaces enfrichés ont été restaurés en milieux dunaires herbacés par fauche récurrente jusqu'en 2020. A partir de cette année-là, la gestion est devenue pastorale. A cela s'ajoute la gestion arborée avec l'effacement des cyprès de l'allée du camping, la gestion sécuritaire des cyprès intra-camping, des saules et des pins. Des plantations expérimentales de feuillus ont été réalisées, afin d'expérimenter une nouvelle approche de gestion arborée. Les résultats sont pour l'instant conformes aux attentes.

Source : Teron, (2013)



Carte 9 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°5 Dunes de Fréhel et Plévenon

6 : Cap Fréhel (Carte 10)

Continuité de la politique d'achat foncier du Conservatoire du Littoral avec l'achat de 15ha à la Pointe du Cap Fréhel.

La lande est gérée de trois méthodes différentes. La première est le broyage mécanique de la lande, accompagnée ou non en fonction des zones d'une exportation des produits de coupe. Cette opération cible particulièrement les filons de dolérite aux milieux vieillissants et colonisés par les fougères. La seconde est le pâturage depuis décembre 2019. La troisième est le brulage dirigé. A cela s'ajoute afin de maintenir la lande ouverte la gestion arborée. Cette gestion consiste en la coupe de pins et en l'exploitation des bosquets de saules conformément au plan de gestion arborée. Les landes humides ont également été fauché de façon circulaire afin de favoriser la régénération de la lande mais aussi de maintenir la présence de la Gentiane Pneumonanthe et de l'Azuré des mouillères.

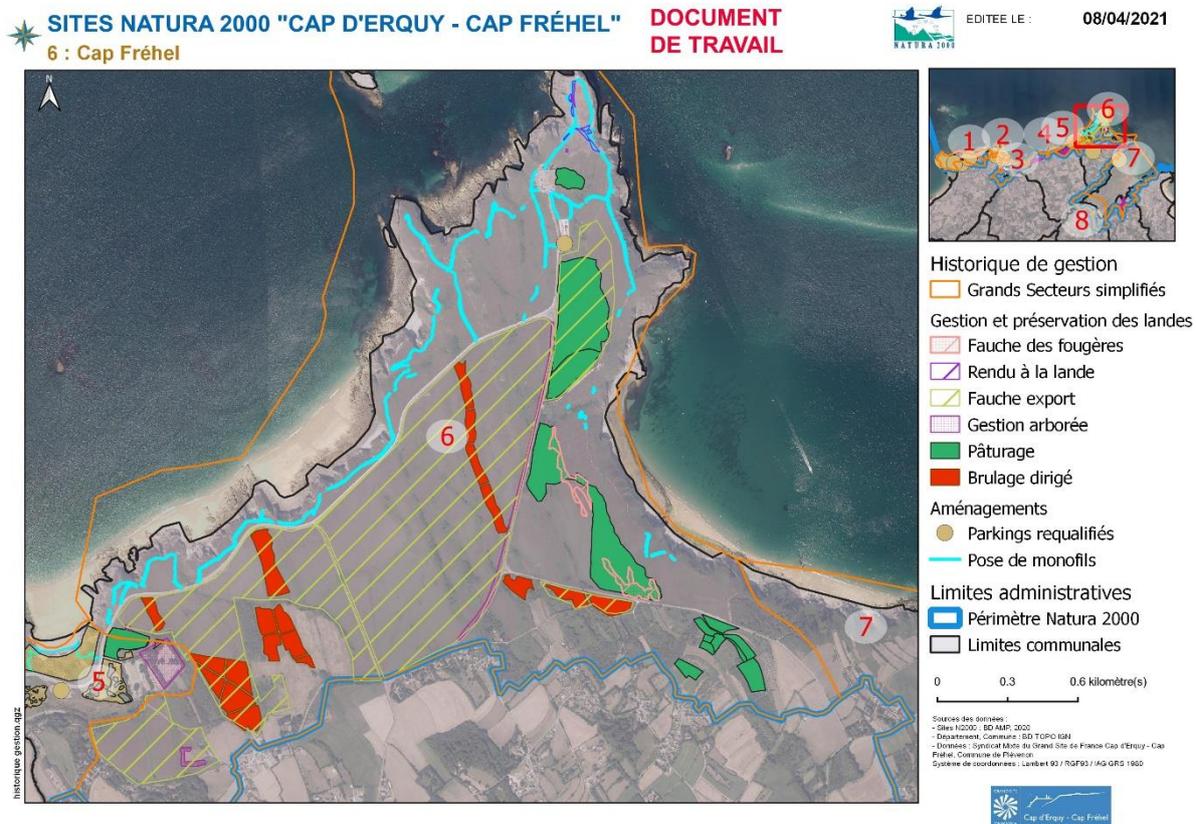
Un gros travail a été effectué sur le recul des stationnements, à l'aménagement du Cap à l'accueil du public et à l'entretien de ce dispositif, mise en défens des zones hors sentiers. Le Conservatoire du littoral a réhabilité l'ancien restaurant en belvédère, et à restaurer écologiquement le site de l'ancien

parking au pied du phare. Les gestionnaires luttent contre les espèces invasives ou exogènes avec l'arrachage des pieds de Sénécon cinéraire par exemple.

Suivis faune et flore :

- Suivi de la population d'Azuré des mouillères
- Suivi des espèces végétales remarquables, des habitats de végétation et de leur dynamique
- Suivi des populations d'oiseaux terrestres nicheurs remarquables (Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Pipit farlouse, Tarier pâtre)
- Suivi des populations d'oiseaux marins nicheurs (Goélands, Cormoran huppé, Alcidés, Fulmar boréal, Mouette tridactyle)
- Inventaire des amphibiens et saisie des observations de reptiles
- Acquisition de connaissances sur les invertébrés

Source : Camberlein, Le Bihan, & Dupré, (2008) ; Esnault, Fleury, & Note, (2001) ; Fréhel & Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, (2018)



Carte 10 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°6 Cap Fréhel

7 : Falaises boisées de la Baie de la Fresnaye et Vallée du Moulin de la mer (Carte 11)

- Hors Vallée du Moulin de la mer

Sur cette façade littorale le foncier est essentiellement privé, la gestion y est aussi rare en raison du caractère naturel du terrain (fortes pentes). Seules quelques opérations forestières essentiellement liées à la production de bois de chauffage s'y produisent. A l'exception du Fort la Latte qui réalise une gestion arborée de ses terrains.

Continuité de la politique d'achat foncier du département et du Conservatoire du Littoral avec l'achat de 12ha de terrain sur la commune de Matignon et de 13ha de terrain sur la commune de Saint-Cast-le-Guildo.

- La Vallée du Moulin de la mer

Continuité de la politique d'achat foncier du département.

La principale gestion sur ce site est la gestion arborée. Le but étant de maintenir ou d'augmenter les surfaces des habitats naturels présentant des intérêts patrimoniaux majeurs et dans un bon état de conservation notamment des futaies claires de forêt mixte de pente et de ravin, des chênaies mésoxérophile à Garance, des peupleraies en futaie irrégulière d'Aulne glutineux et de Frêne commun, d'aulnaie-frênaie sur mégaphorbiaie. Entretien par fauche tardive des formations herbacées. Aménagement du site pour l'accueil du public notamment en mettant en sécurité les arbres menaçants et les ruines et en entretenant les sentiers.

Approfondir la connaissance du patrimoine naturel

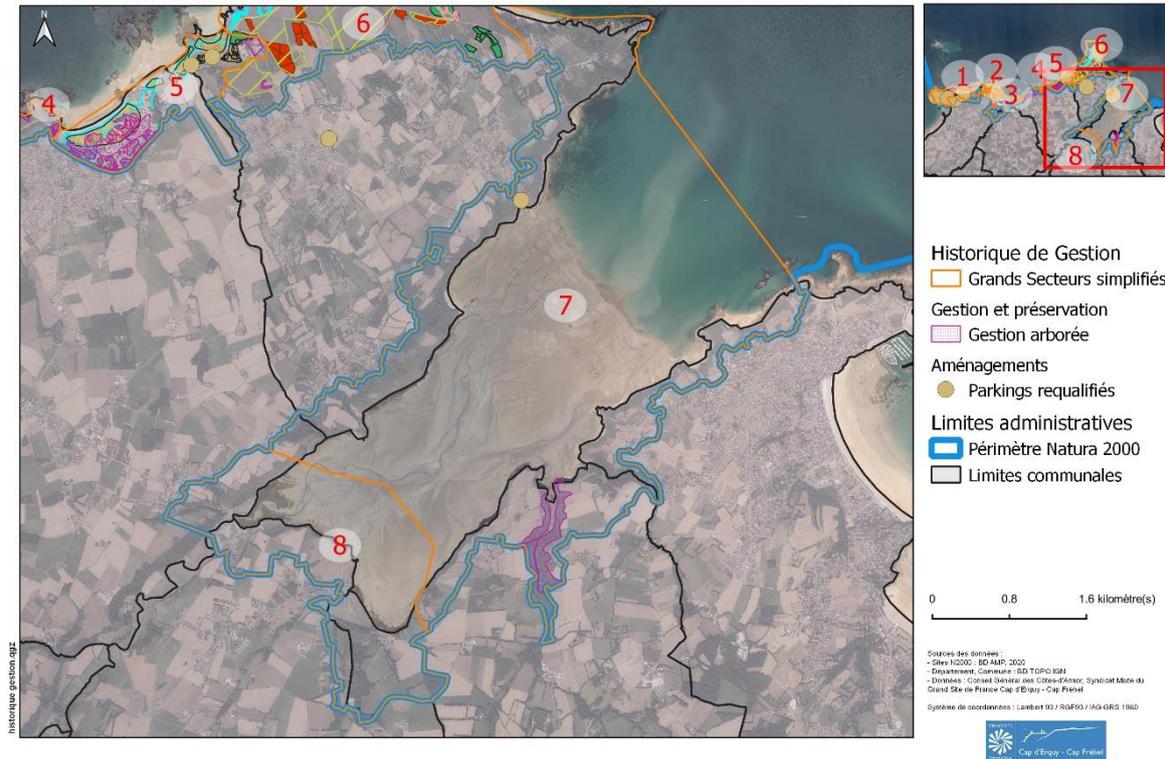
- Prospections entomofaune
- Suivi botanique
- Suivi des espèces botaniques d'intérêt
- Suivi avifaunistique
- Suivi photographique des milieux
- Suivi des espèces invasives végétales

Source : Le Bihan & Bonnin, (2004) ; Le Bihan O., (2003) ; Le Mercier, (2002) ; Lecoq, (2002)

8 : Zones humides et fond de la baie de la Fresnaye (Carte 11)

Continuité de la politique d'achat foncier du Conservatoire du Littoral avec notamment 10 ha de terrains achetés par le département et rétrocédé au Conservatoire. Cette maîtrise foncière s'accompagne d'un travail avec la chambre d'agriculture afin de mettre en place des MAEs avec les futurs agriculteurs utilisant ces terres.

Le secteur accueille des pratiques anciennes de polders mais qui se restreint aujourd'hui, un pâturage occasionnel perdue.



Carte 11 : Historique simplifié de gestion du grand secteur n°7 Falaises boisées de la Baie de la Fresnaye, Vallée du Moulin de la mer et n°8 Zones humides et fond de Baie de la Fresnaye

1.3.1. Bilan synthétique du 1^{er} DOCOB

Le premier DOCOB s'est focalisé sur les objectifs suivants :

- Mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages
- Aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptées à l'échelle du site Natura 2000 et de la région des caps
- Entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000.

Depuis 2003 de nombreuses opérations de gestion ont été portées sur le site:

- Prévention de la dégradation liée à la forte fréquentation par l'aménagement des accès:



Mesures de gestion des milieux naturels et des espèces

Ces actions permettent de maintenir ou de restaurer les milieux naturels et les espèces dans un bon état de conservation :

- Préserver le faciès des landes sèches littoral :
 - Aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements
 - Restaurer les habitats de landes dégradés par la fréquentation
 - Limiter l'enfrichement des landes sèches
 - Réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande
 - Limiter les facteurs de rudéralisation des landes sèches
 - Rajeunir les landes et les fourrés à ajoncs
 - Améliorer la pollinisation des landes
 - Limiter les sentiers sauvages à travers les landes
- Préserver l'originalité des landes humides intérieures
 - Limiter l'extension des saulaies au détriment des landes
 - Limiter l'enfrichement et la banalisation des landes
 - Réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande humide
 - Entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme
 - Régénérer les landes humides non pâturées
 - Améliorer la pollinisation des landes
- Restaurer l'originalité des habitats dunaires
 - Réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises
 - Limiter l'enfrichement des zones dunaires
 - Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation
 - Limiter les facteurs de rudéralisation des dunes
- Maintenir les habitats d'estuaire
 - Améliorer les habitats d'estuaire sur l'Islet
 - Evaluer tout nouvel aménagement sur les habitats d'estuaire
 - Être partenaire des opérations locales favorables à la restauration de la qualité de l'eau sur l'Islet
- Réhabiliter l'habitat de haut de falaise

- Restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning
- Aménager le réseau des sentiers sur les hauts de falaise
- Supprimer les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise
- Définir des enjeux de préservation et de gestion sur l'estran et le milieu marin
 - Evaluer les nouveaux projets d'aménagement sur le Domaine Public Maritime
 - Adopter le maintien des habitats de laisses de mer
- Maintenir les conditions d'habitat favorables à la Fauvette pitchou
- Préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevant d'Europe
- Assurer les tranquillités des oiseaux en période de reproduction
 - Diminuer les actes de prédation de la corneille noire sur l'avifaune marine
 - Limiter les dérangements aux abords des sites de nidification
- Assurer le maintien des populations de Chiroptères
 - Protéger les gîtes d'hivernage des chiroptères
 - Assurer le maintien des habitats de Chiroptères dans l'espace rural
- Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens



• Gestion des milieux/espèces et suivis:



Mesures d'acquisition de connaissances

Ces actions permettent d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces et l'efficacité des mesures de gestion :

- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des habitats de landes
 - Mettre en place le suivi des opérations de gestion des landes
 - Mettre en place le suivi des espèces invasives et introduites sur les landes
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des habitats dunaires
 - Suivre des stations d'orchidées en temps qu'indicateur des conditions dunaires
 - Mettre en place des espèces invasives et introduites sur les dunes
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des autres habitats du site Natura 2000
 - Diagnostiquer les richesses du milieu marin
 - Assurer un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur l'estuaire de l'Islet

- Être vigilant quant à la préservation des habitats forestiers du site Natura 2000 et de sa périphérie
- Etudier les usages et la physionomie des habitats d'un point de vue historique
- Assurer le suivi des espèces animales et végétales
 - Suivre l'avifaune terrestre et marine, d'intérêt européen et patrimonial
 - Poursuivre le suivi des sites d'hivernage des chiroptères
 - Elargir la démarche Natura 2000 aux sites de reproduction des Petits et Grands Rhinolophes
 - Mettre en place un réseau d'observation du Grand Dauphin
 - Inventorier et suivre les populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt patrimonial

Mesures de communication/ sensibilisation

Ces outils de communication permettent de favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux écologiques :

- Elaborer des documents à l'attention des acteurs de Natura 2000
 - Mettre en place le « classeur de liaison Natura 2000 »
 - Elaborer une communication spécifique au Syndicat des Caps et à Natura 2000
- Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux de Natura 2000
 - Fédérer les animateurs de la vie locale autour des enjeux Natura 2000
 - Mettre en place des chantiers d'apprentissage du génie écologique au profit des personnels techniques
- Développer la sensibilisation et les animations grand public au profit du patrimoine naturel
 - Assurer la couverture médiatique des opérations de gestion
 - Elaborer des outils pédagogiques liés à Natura 2000
 - Elargir la sensibilisation en participant à la rédaction des éditions touristiques
 - Réaliser un module d'exposition Natura 2000 pour le site des Caps
- Mettre en place une signalétique cohérente illustrant l'intérêt du site
 - Valoriser le patrimoine in situ
 - Etudier une signalisation routière valorisant le site Natura 2000

Mesures d'animation et régime d'évaluation des incidences

Ces actions permettent d'initier un nouveau mode de gouvernance du territoire :

- Animation de la gouvernance du site et concertation (comités de pilotage, groupes de travail, sorties de terrain...),
- Rédaction et évaluation du document d'objectifs,
- Aide aux porteurs de projet pour les demandes de subventions : Contrats Natura 2000
- Assistance des porteurs de projet pour les évaluations d'incidences,
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions
- Expertise Faune/ Flore,
- Gestion des bases de données d'inventaires écologiques,
- Participation aux réseaux de sites Natura 2000 (Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Agence Française pour la Biodiversité, Atelier Technique des Espaces Naturels...),
- Suivi administratif et financier,

1.3.2 - Le résultat de la première phase de gestion du site terrestre

Les travaux conduits en application du 1^{er} plan de gestion ont contribué à

- une meilleure connaissance des oiseaux des falaises...etc.
- une meilleure protection des habitats protégées...etc.
- une sensibilisation du public.

II. Cadre de gestion du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel

II.1 – Acteurs institutionnels intervenants pour la gestion du site Natura 2000

II.1.1. Préfet maritime de l'Atlantique et préfet départemental des Côtes-d'Armor

Les sites Natura 2000 exclusivement marins sont placés sous la responsabilité du préfet maritime territorialement compétent. Les sites mixtes, à la fois terrestres et marins, sont placés sous la responsabilité conjointe des préfets maritime et de département territorialement compétents, en l'occurrence le préfet des Côtes d'Armor.

Le ou les préfets procède(nt) à la désignation du comité de pilotage (COFIL) et le convoque(nt) pour fixer le cadre d'élaboration du document d'objectifs. Ils peuvent confier la présidence à l'un des membres représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales. En concertation avec le COFIL, le document d'objectifs est élaboré puis soumis à l'approbation du (des) préfet(s) territorialement compétent(s).

L'Etat demeure donc le décideur final dans la démarche Natura 2000.

II.1.2. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL Bretagne est pilote, au niveau régional, des politiques de développement durable. L'objectif est d'instaurer une approche transversale du développement durable en région et de mettre en œuvre les politiques et actions découlant du Grenelle de l'environnement.

En concertation avec l'opérateur Natura 2000, la DREAL, en tant que référent stratégique, valide et oriente le document d'objectifs Natura 2000 en élaboration.

Elle est, de plus, un partenaire central dans l'analyse paysagère de tous les projets qui s'y développent avec le service départemental de l'Architecture des Bâtiments de France.

II.1.3. Direction Interrégionale de la Mer, Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO)

La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), dont le siège est situé à Nantes, est un service déconcentré de l'État au service des usagers de la mer pour la façade maritime de la Bretagne et des Pays de la Loire.

La DIRM NAMO s'est substituée depuis 2010 aux directions régionales des affaires maritimes de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi qu'aux services des Phares et Balises de ces deux régions. Y sont également rattachés les 5 centres de sécurité des navires (CSN) et les 2 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la façade maritime.

La DIRM NAMO a en charge la coordination des politiques de la mer et du littoral, y compris en matière environnementale.

En tant qu'administration de tutelle des pêches maritimes, elle est associée à la gestion du site Natura 2000. Elle est également l'interlocuteur privilégié pour la prévention et la gestion des pollutions maritimes qui peuvent affecter le site Natura 2000.

La DIRM NAMO travaille en collaboration avec le Conservatoire du littoral dans le cadre du transfert de la propriété des phares au Conservatoire du littoral.

II.1.4. Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Sous l'autorité du préfet de département, la DDTM des Côtes d'Armor, de façon complémentaire à la DREAL Bretagne, suit au niveau départemental les politiques de développement durable.

Elle suit la mise en œuvre de la politique Natura 2000, à terre et en mer, et instruit les projets de contrat et de charte Natura 2000 en lien avec la DREAL, ainsi que les évaluations d'incidences Natura 2000.

Elle assure également le suivi des politiques en matière de gestion et de protection des milieux humides.

En concertation avec l'opérateur Natura 2000, la DDTM participe activement à la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000, notamment en assurant le suivi des conventions en phase d'animation.

II.1.5. Office Français de la Biodiversité (OFB)

L'Office français de la biodiversité est un établissement public dédié à la protection de la biodiversité. Il est placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

L'OFB peut intervenir dans toutes les étapes liées au réseau Natura 2000 en mer : de la collecte d'informations pour les sites à la concertation pour la désignation ou la gestion des sites, les suivis, l'évaluation... Le ministère lui a confié le rôle de référent technique national.

L'OFB est co-opérateur pour la partie marine du site Natura 2000 du Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

II.1.6. Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel (SMGSFCECF)

Le Syndicat mixte est un établissement public, créé à l'initiative du territoire. Ses orientations et son programme d'actions sont définis par les élus du Conseil départemental, Lamballe Terre et Mer et Dinan Agglomération. Le Syndicat mixte a trois missions, la communication et l'éducation à l'environnement pour tous les types de public, la coordination de la démarche Grand Site, et l'animation du dispositif Natura 2000.

Le Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel est l'opérateur historique du site Natura 2000 Cap D'Erquy – Cap Fréhel. En effet, il anime les parties terrestres et littorales depuis 2001.

II.2 – Gouvernance du site Natura 2000

II.2.1. Gouvernance du site Natura 2000

Le comité de pilotage (COFIL), réuni sous la présidence des préfets est le maillon central du dispositif de concertation. Sa constitution est définie par arrêté préfectoral du 19 septembre 2019. Il intègre la palette la plus large possible d'acteurs concernés : décideurs et acteurs économiques locaux, administrations compétentes, des collectivités territoriales et leurs groupements concernés (Lamballe Terre et Mer, Dinan Agglomération, Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Conseil départemental des Côtes d'Armor et Conseil régional), les communes territorialement concernées (Erquy, Fréhel, Matignon, Pléboulle, Plévenon, Plurien, Saint-Cast-le-Guildo), les propriétaires ou leurs représentants, les associations de protection de la nature, les référents scientifiques, les usagers,... En phase d'élaboration de Document d'Objectifs (DOCOB), le COFIL examine, amende, et valide les propositions issues des chargés de mission et des groupes de travail, puis au final le DOCOB.

- COFIL 1 : Lancement du processus de révision du Document d'Objectifs (07/10/2019)
- COFIL 2 : Validation des diagnostics, de la hiérarchisation des enjeux et des OLTs (17/06/2021)

II.2.2. Groupe de travail

Des *groupes de travail* sont organisés en fonction des spécificités de chaque site et sont le lieu de débats autour du projet, en amont des décisions prises par le COFIL. Des personnes extérieures au comité de pilotage peuvent y être associées pour nourrir les débats. Ces groupes de travail peuvent également servir au suivi de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

- GT1 : Diagnostic écologique (22/09/2020) 21 participants
- GT2 : Cadre de gestion et politique publique (06/11/2020) 35 participants
- GT3 : Hiérarchisation des enjeux écologiques (19/01/2021) 38 participants
- GT4 : Diagnostic Socio-économique des activités agricoles, halieutiques et industrielles (17/02/2021) 37 participants
- GT5 : Diagnostic Socio-économique des activités récréatives et sportives (11/03/2021) 38 participants
- GT6 : Diagnostic Socio-économique des activités touristiques, et d'aménagement du territoire (30/03/2021)

II.2.3. Groupe technique

Les groupes techniques sont des réunions avec les spécialistes d'une thématique précise qui appartiennent ou non au membre du COPIL.

- Groupe technique 1 : Hiérarchisation des enjeux écologiques des habitats marins (02/12/2020 et le 09/12/2020) MNHN et Ifremer Dinard
- Groupe technique 2 : Hiérarchisation des enjeux écologiques amphihalins (16/12/2020 et le 12/01/2021) Fédération départementale de pêche, AAPPMA, BGM, SBAA, RNN Saint Brieuc et DDTM22
- Groupe technique 3 : Hiérarchisation des enjeux écologiques habitats terrestres et flore (04/01/2021) CBNB
- Groupe technique 4 : Hiérarchisation des enjeux écologiques amphibiens et reptiles (05/01/2021) VivArmor Nature et Bretagne Vivante
- Groupe technique 5 : Hiérarchisation des enjeux écologiques mammifères marins et terrestres (06/01/2021) Al Lark, GECC, Oceanopolis, GMB
- Groupe technique 6 : Hiérarchisation des enjeux écologiques oiseaux marins et terrestres (12/01/2021) GEOCA, RNN Saint-Brieuc, VivArmor Nature, DREAL
- Groupe technique 7 : Hiérarchisation des enjeux écologiques invertébrés (19/01/2021) Gretia

II.2.4. Comité technique

Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions d'organisation et les préparatifs de réunion publique. Les membres des cotech sont les services de l'Etat.

- Cotech 1 : Préparation COPIL validation des diagnostics (06/04/2021) DREAL, DDTM22, Prémar

II.2.5. Opérateurs locaux

L'opérateur local est le maître d'œuvre du projet, il a la charge des aspects administratifs, techniques, financiers et de communication. Il est responsable de la rédaction du DOCOB. Pour le site « Cap d'Erquy – Cap Fréhel », le Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel est à la fois l'opérateur local et l'opérateur technique pour le volet terrestre et l'OFB l'opérateur technique pour le volet marin. En pratique, les opérateurs techniques sont chargés de :

- La réalisation des études nécessaires,
- La rédaction du Document d'objectifs (DOCOB),
- La préparation et l'animation des réunions de groupes de travail et de comités de pilotage,
- L'appui aux porteurs de projets pour les études d'incidences au titre de Natura 2000 et pour la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Les chargés de mission des opérateurs locaux sont responsables du suivi technique du dossier et des travaux de concertation et d'animation. Ils sont en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Ils sont en charge de réunir les données pouvant intéresser le projet et de rédiger les documents

techniques et de communication. Pour plus de cohérence entre les dispositifs et plus d'efficacité, ils travaillent en collaboration étroite.

II.2.6. Scientifiques et experts

Des *scientifiques et experts* sont associés à la démarche, afin de contribuer à apporter les réponses de gestion les mieux adaptées possibles aux objectifs conservatoires poursuivis.

Voici une liste non exhaustive de structures scientifiques et/ou naturalistes ayant collaborée à la révision du docob : VivArmor Nature, Bretagne Vivante, Gretia, GEOCA, Cresco, Ifremer, Al Lark, GECC, GMB, MNHN, CBNB, Cœur Emeraude, CRPF, ONF, Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor, Chambre d'agriculture, Comités des pêches, CAD22, ...

Bibliographie

- Camberlein, G., Le Bihan, O., & Dupré, M. (2008). *Cap Fréhel : Etude de faisabilité de la gestion des landes*. Conseil Général des Côtes d'Armor.
- Cherpitel, T., Le Bihan, O., & Porcher, E. (2018). *Espaces Naturels sensibles de Sables-d'Or (Fréhel) et de la Vallée Denis (Erquy) - Côtes-d'Armor - Plan de Gestion 2018-2027*. Conseil Général des Côtes-d'Armor.
- DREAL Bretagne. (2017b). *Natura 2000 - Formulaire Standard des Données pour les Zones de Protection Spéciale. FR5310095 Cap d'Erquy - Cap Fréhel*. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- DREAL Bretagne. (2017z). *Natura 2000 - Formulaire Standard des Données pour les Zones Spéciales de Conservation. FR 5310095 Cap d'Erquy - Cap Fréhel*. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- Esnault, M., Fleutry, L., & Note, P. (2001). *Gestion Conservatoire des landes du Cap Fréhel. Etude préalable à la mise en place d'un pâturage*. Syndicat des Caps.
- Fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor. (1993). *Landes de Fréhel. Gestion et Aménagements*. Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor.
- Fréhel, S. M.-C. (2018). *Plan de gestion des formations arborées du Cap Fréhel*. Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel.
- Le Bihan, O. (2003). *Vallée du Moulin de la Mer - Matignon - Synthèse des études et réflexion sur la gestion à venir*. Conseil Général des Côtes-d'Armor.
- Le Bihan, O., & Bonnin, P. (2004). *Plan de gestion espace naturel sensible Site de la Vallée du Moulin de la mer, Matignon*. Conseil général des Côtes-d'Armor.
- Le Bihan, O., Porcher, E., & Dupré, M. (2016). *Espace Naturel Sensible du Cap d'Erquy. Plan de Gestion 2016-2025. Commune d'Erquy (Côtes-d'Armor)*. Conseil Général des Côtes-d'Armor.
- Le Mercier, L. (2002). *Site de la Vallée du Moulin de la mer. Etude diagnostic des peuplements forestiers et des formations arborées*. Environnement et Forêts de Bretagne, Conseil Général des Côtes-d'Armor.
- Lecoq, Y. (2002). *Moulin de la Mer. Etude préalable à la mise en sécurité*. Conseil Général des Côtes-d'Armor.
- TBM Environnement. (2018). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur une partie du SIC FR 5300011 "Cap d'Erquy - Cap Fréhel" (Partie terrestre)*. DREAL Bretagne.
- Teron, K. (2013). *Plan de gestion environnemental des dunes de la commune de Fréhel 2013/2018*. Commune de Fréhel, Syndicat des Caps.
- Ville, F. (1995). *Plan de gestion de la lande du Cap Fréhel (22)*. Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor.
- Yvonnick, G. (1997). *"Le pâturage, outil de gestion et de restauration des écosystèmes". Projet d'application aux landes du Cap Fréhel (22)*. Syndicat des Caps.